

Directive 2013/35/UE du 26 juin 2013 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

La présente directive fixe des prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs contre les risques pour leur santé et leur sécurité résultant ou susceptibles de résulter d'une exposition à des champs électromagnétiques au travail.

Les exigences de la directive 2013/35/UE sont transposées aux articles L4453-1 et R4453-1 à R4453-26 du Code du travail.

Directive 2013/35/UE du 26 juin 2013 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)

Résumé

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dossier – champs
électromagnétiques –
réglementation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier INERIS – Qu'est-ce
qu'un champ
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Fiche RTE - Qu'est-ce
qu'un champ
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil